

PREFET DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

**Direction Départementale de la Protection  
des Populations de Meurthe-et-Moselle  
Service vétérinaire  
Service Santé et Protection Animales  
et Environnement**

Dossier suivi par : Sarah ALESI

Téléphone : 03 57 29 16 20

Notre Référence : DDPP54 2018 00277

**Objet : IMPORTANT- Note d'information- Maladie d'Aujeszky**

Madame, Monsieur,

En décembre 2017, deux cas de maladie d'Aujeszky ont été confirmés sur des chiens ayant été en contact avec des sangliers infectés durant la chasse sur les secteurs de LIMEY, BLENOD-LES-TOUL (54) et CHÂTEAU-SALINS (57).

Cette maladie est due à un Herpesvirus et affecte :

- Les suidés dits « hôtes réservoirs » (transmettant la maladie):
  - Les sangliers qui sont généralement porteurs sains
  - Les porcs dont les symptômes sont variables suivant l'âge des animaux :
    - Porcelets de moins de 15 jours : hypothermie et méningo-encéphalomyélite mortelle en quelques heures
    - Porcelets de 15 jours à 3 mois : hyperthermie et inappétence pendant 2 à 3 jours avec symptômes de méningoencéphalomyélite dans 20% des cas. Convalescence avec retard de croissance lorsqu'il n'y a pas d'atteinte nerveuse, sinon mort en 3 à 6 jours.
    - Porc à l'engrais : atteinte de l'état général, avec abattement, inappétence, hyperthermie modérée, symptômes nerveux discrets ou symptômes respiratoires. Mortalité rare, retard de croissance important.
    - Reproducteurs : avortements, mortinatalité de la portée. Pas d'atteinte générale des mères, sinon une inappétence transitoire. L'infection est généralement inapparente chez les verrats.
- Autres espèces dites « hôtes cul-de-sac » (ne transmettant pas la maladie): Carnivores domestiques et plus rarement les ruminants et les équidés.

L'incubation est courte ( 2 à 6 jours) et les symptômes sont : une Méningoencéphalomyélite éventuellement marquée par du prurit souvent localisé à la gueule chez le chien conduisant à l'automutilation, par une paralysie du pharynx avec ptyalisme et difficulté de déglutition évoluant vers la paralysie. La mort intervient rapidement, entre 24 et 48H.  
Des formes atypiques de type gastro-intestinales peuvent exister chez les carnivores.

La transmission du virus peut-être :

- Chez les porcs :
  - Directe ( de groin à groin, par la saillie, le lait, in utero...)
  - Indirecte (locaux et matériel souillés, eaux grasses, bottes des éleveurs et à distance par voie aérienne avec transport par le vent jusqu'à 1 ou 2 km).
- Chez les carnivores, la contamination se fait généralement par consommation d'abats, de viandes crues ou de morsures sur des suidés infectés.

**Je vous incite à la plus grande vigilance lors des chasses (éviter de donner à manger les abats aux chiens, éviter si possible le contact direct entre le chien et le sanglier).**

**J'attire également votre attention sur l'importance de réaliser le plus efficacement possible le nettoyage et désinfection du matériel utilisé lors des chasses.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

**Direction Départementale de la Protection des Populations – Cité administrative – Bât P – 45 rue Sainte Catherine – CS 84303  
– 54043 NANCY Cedex**

**Tél. : 03 57 29 16 20 - Fax : 03 57 29 16 60**

**Courriel : [ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

**Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

**Direction Départementale de la Protection des Populations – Cité administrative – Bât P – 45 rue Sainte Catherine – CS 84303  
– 54043 NANCY Cedex**

**Tél. : 03 57 29 16 20 - Fax : 03 57 29 16 60**

**Courriel : [ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

**Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**